|  |  |  |
| --- | --- | --- |
|  Ministry of EducationField Services Branch 315 Front Street West, 12th FloorToronto ON M7A 0B8  | **Ministère de l'Éducation** Direction des services dans les régions315, rue Front Ouest, 12e étageToronto ON M7A 0B8 | Text  Description automatically generated |

September 2, 2022

Directors of Education,

My name is Christine Riedel and I am pleased to be your Provincial School Attendance Counsellor (PSAC) for the 2022-23 school year. Under the direction of the Minister, the role of the PSAC is to superintend and direct the enforcement of compulsory school attendance. Pursuant to subsection 24(1) of the Education Act, the Lieutenant Governor appointed me as PSAC on March 30, 2022.

At this time, I request your assistance in identifying the individual(s) in your board appointed as school attendance counsellor(s). Subsection 25(1) of the Education Act sets out that “every board shall appoint one or more school attendance counsellors”. Notice of the appointment of a school attendance counsellor shall be given in writing by the board to the provincial school attendance counsellor and to the supervisory officers concerned in accordance with subsection 24 (4) of the Education Act.

If a board does not appoint a school attendance counsellor, the following action is required under subsection 28(2) of the Education Act: “Where a child of compulsory school age has not attended school as required and there is no school attendance counsellor, the appropriate supervisory officer shall notify the parent or guardian of the child of the requirements of section 21”.

Please submit the name(s) and contact information for your boards attendance counsellor(s) through the link below by Friday October 7, 2022:

[Board Attendance Counsellors](https://forms.office.com/r/9iPVkiQcQe)

I also wanted to share information with you and your attendance counsellor(s) about the Ontario Association for Attendance Services and Counselling (OACAS). This professional organization advocates for the educational rights, welfare, and the mental health and wellness of every child by ensuring regular school attendance. OACAS members work closely with families, school personnel, and community partners to address barriers impacting attendance. This further ensures a student’s ability to achieve personal success through ongoing educational engagement. Further information about OACAS may be found on their [website.](https://www.oacas.ca/)

**Board Interface Attendance Tool Information:**

Analysis of attendance data from previous school years have shown there is clear relationship between student outcomes and the consistent attendance of students. Currently, a more refined attendance school indicators are being used to capture a complete and consistent picture of attendance data and the connection between a student, their peers, and their teacher is more important than ever.

The Board Interface Attendance Tool was introduced and made available to school boards, Spring 2021. To support the ongoing efforts of attendance counsellor(s) in school boards, it is suggested that your board attendance counsellor(s) have access to this tool. If you haven’t already done so and would like to arrange for your attendance counsellor(s), please email the name and email address of any approved users to EIC.Support@ontario.ca. Your board interface attendance tool can be found at: <https://ontariogov.sharepoint.com/sites/EIC>.

Once you have identified your board attendance counsellor(s), please share this memo and information about the Board Interface Attendance Tool with them.

Thank you for your continued efforts as we work in partnership to improve the student experience. If you or your board’s attendance counsellor have any further questions regarding attendance matters, please contact me, Christine Riedel, PSAC at 416-558-9283 or by email at Christine.Riedel@ontario.ca. For data related questions, please contact Olia Kchik, Senior Manager at Olia.Kchik@ontario.ca

Sincerely,

Christine Riedel

Christine Riedel

Provincial School Attendance Counsellor

c Regional Office Managers,

Ontario Association for Counselling and Attendance Counsellors

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
|  Ministry of EducationField Services Branch 315 Front Street West, 12th FloorToronto ON M7A 0B8  | **Ministère de l'Éducation** Direction des services dans les régions315, rue Front Ouest, 12e étageToronto ON M7A 0B8 | Text  Description automatically generated |

Le 2 septembre 2022

Destinataires: Directrices et directeurs de l’éducation

Madame, Monsieur,

Je m’appelle Christine Riedel et j’ai le plaisir d’être votre conseillère provinciale en assiduité pour l’année scolaire 2022-23. Le rôle de la conseillère ou du conseiller provincial(e) en assiduité est de surveiller et diriger, sous la direction du ministre, l’application de la règle de la fréquentation scolaire obligatoire. En vertu du paragraphe 24 (1) de la Loi sur l’éducation, la lieutenante-gouverneure m’a nommé à ce poste le 30 mars, 2022.

Je sollicite votre appui aujourd’hui pour que vous identifiiez la personne nommée conseillère ou conseiller en assiduité au sein de votre conseil. Le paragraphe 25 (1) de la Loi sur l’éducation prévoit que chaque conseil scolaire « nomme un ou plusieurs conseillers en assiduité ». Le conseil donne par écrit l’avis de nomination d’une conseillère ou d’un conseiller en assiduité au conseiller provincial en assiduité et aux agents de supervision compétents, conformément au paragraphe 24 (4) de la Loi sur l’éducation.

Si un conseil scolaire ne nomme pas de conseillère ou de conseiller en assiduité, la mesure suivante doit être prise en vertu du paragraphe 28 (2) de la Loi sur l’éducation : « Si un enfant qui a atteint l’âge de la scolarité obligatoire ne fréquente pas l’école comme il le doit et qu’aucune conseillère ou conseiller en assiduité n’a compétence dans son cas, l’agent de supervision compétent avise le père, la mère ou le tuteur de l’enfant des exigences de l’article 21. »

Lorsque votre conseil aura désigné sa conseillère ou son conseiller en assiduité, veuillez svp communiquer le nom(s) et les coordonnées de cette (ces) personne(s) par l’entremise du lien suivant au plus tard le vendredi 7 octobre 2022:

[Conseillère ou conseiller en assiduité au sein de votre conseil](https://forms.office.com/r/fbVGAph2Qa)

Je voulais également partager avec vous et vos conseillères et conseillers en assiduité des informations sur l'Association ontarienne des services d’assiduité et de conseil. Cette organisation professionnelle défend les droits à l'éducation, le bien-être, la santé mentale et le bien-être de chaque enfant en assurant une fréquentation scolaire régulière. Les membres de l'OACAS travaillent en collaboration avec les familles, le personnel de l'école et les partenaires communautaires pour surmonter les obstacles ayant une incidence sur la fréquentation scolaire. Cela garantit en outre la capacité des élèves à réussir personnellement grâce à un engagement éducatif continu. Vous trouverez de plus amples informations sur l'OACAS sur leur [Site web](https://www.oacas.ca/).

**Informations sur l’Outil de l’assiduité scolaire:**

Une analyse des données sur l’assiduité des années scolaires précédentes montre qu’il y a un lien évident entre les résultats des élèves et leur présence constante.  Actuellement, des indicateurs plus affinés sur l’assiduité sont utilisés afin de dresser un portrait plus complet et plus constant quant aux données d’assiduité et le lien entre un élève, ses pairs et son enseignante ou son enseignant est plus important que jamais.

L’Outil de l’assiduité scolaire des conseils fut introduit et mis à la disposition des conseils scolaires au printemps 2021.  Afin d’appuyer les efforts des conseillères et des conseillers en assiduité dans les conseils scolaires, il est recommandé que votre conseillère ou votre conseiller d’assiduité ait accès à l’outil.  Si ce n’est déjà fait et que vous voudriez organiser l’accès pour votre conseillère ou votre conseiller, veuillez svp faire parvenir le nom et l’adresse courriel de toute utilisatrice ou de tout utilisateur autorisé(e) à EIC.Support@ontario.ca.  L’Outil de l’assiduité scolaire pour votre conseil est disponible à <https://ontariogov.sharepoint.com/sites/EIC>.

Lorsque vous aurez identifié les conseillères et conseillers d’assiduité pour votre conseil, veuillez svp leur partager cette communication et l’information concernant l’Outil de l’assiduité scolaire des conseils.

Nous vous remercions de vos efforts soutenus dans le cadre de notre partenariat visant à améliorer l’expérience des élèves. Si vous ou votre conseillère ou conseiller en assiduité avez des questions supplémentaires concernant l’assiduité, veuillez svp communiquer avec moi au 416 558-9283 ou par courriel à Christine.Riedel@ontario.ca.  Pour toutes questions concernant les données, veuillez svp communiquer avec Olia Kchik, cadre supérieur à Olia.Kchik@ontario.ca.

Sincèrement,

La conseillère provinciale en assiduité,

Christine Riedel

 Christine Riedel

 c. . Chefs des bureaux régionaux

 L’Association ontarienne des services d’assiduité et de conseil